

15

NOV

2022

Autorisations / Autorisations de construire : préalables, définitives ou par annonce de travaux (APA, APAT, DD, DP, M) - Décision globale au sens de l'article 3A, alinéa 2 LCI

Requête n°: DD 113357

Commune et lieu: Veyrier, Route de Veyrier Tronçon chemin de Blonay Stand de Veyrier

Requérant: ETAT DE GENEVE DI-OCGC-DPC-SITP

Mandataire: PERRETEN & MILLERET SA M. Julien TRELEANI Ingénieur civil

Nature de l'ouvrage: BHNS Pinchat-Veyrier-PA mesure No 40-3 : aménagement de sites propres

pour l'amélioration de l'axe TC PAV-Grands-Esserts-Veyrier - abattage d'arbres
réglementation de la circulation et de stationnement - défrichage temporaire
et définitif n° 2022-02 t+d

Dérogations demandées: ART.15 al.7 LEaux, ART.6 al.2 LPRArve, ART.11 al.2 LForêts,
ART.5 LFo, ART.7 LForêts, ART.27 LaLAT

Zone de construction: AG-D3, AG (agricole)

Parcelle: DIVERS

Feuille: 2, 3, 4, 35, 47, 48, 49

Propriétaire de la parcelle: DIVERS

Durant les 30 jours à compter de la présente publication, les dossiers ainsi que les éventuels rapports d'impact peuvent être consultés au département du territoire, office des autorisations de construire, 5, rue David-Dufour, 1205 Genève, 4^e étage (9 h-12 h). Les observations éventuelles doivent lui être adressées dans le même délai.